

# **Rôle et Fonctionnement**

## **de la Commission SITES de la LVLR 974**

**Ce Document a pour but de fixer le cadre et les limites des prérogatives de la commission SITES de la Ligue de Vol Libre de La Réunion. Toute décision financière et/ou importante sera validée par un vote du Cd de la Ligue.**

Contrairement à la métropole où les sites sont gérés essentiellement par les clubs, la LVLR a la chance d'avoir l'aide d'un organisme régional important pour le fonctionnement général des sites de pratique: l'IRT

### **1- Rôle de l'IRT**

La gestion des sites de vol libre est détenue par l'IRT ( service LSI « loisirs sites et itinéraires » pôle ingénierie et développement ,référents aménagement) et son rôle concerne 5 domaines :

- L'aménagement
- L'entretien partiel
- Le paiement de la location de certains sites
- L'établissement et la gestion des conventions
- L'IRT est le correspondant direct des instances départementales comme l'ONF ou le Parc national

### **2- Rôle de la LVLR**

La LVLR est responsable du suivi matériel des sites existants, de l'entretien de certains sites et de la recherche de nouveaux sites.

La ligue est le conseiller technique de son correspondant direct : l'IRT.

Conformément aux statuts et au règlement intérieur, elle met en place et fait fonctionner une commission sites.

La commission ligue tient compte de la charte des commissions qui a défini les principes généraux de toutes les commissions (**PV du CD ligue du 16 mars 2016**)

### **3- CHARTE DES COMMISSIONS**

- Les commissions sont mises en place suite à un appel à volontaires, par le biais de la mailing-liste des licenciés FFVL et des Présidents de clubs qui doivent répercuter à leurs membres.
- Le CD valide les candidatures.
- Les membres de la commission désignent un référent qui sera l'interlocuteur du CD de ligue.
- Les commissions se réunissent une fois par trimestre en informant le CD (Cf Le règlement intérieur) et en envoyant obligatoirement un compte rendu à ce même CD (mail CD : [cd@lvlr.re](mailto:cd@lvlr.re)).
- Un représentant du CD sera mandaté pour participer à ces réunions.
- Chaque commission aura une feuille de route qui fixe ses prérogatives et ses limites.
- En cas de non respect de la feuille de route, le CD se réserve le droit de démettre de ses fonctions le référent de la commission.
- Règlement intérieur : « Dans le cas où une commission désignée par le comité directeur ne comporte pas d'élus au CD, un représentant de cette commission est invité permanent aux réunions du CD, avec voix consultative. »

### **4- ROLE ET COMPOSITION DE LA COMMISSION SITES**

La commission est composée des éléments suivants :

Un responsable général, référent chargé de la représentativité de la commission auprès du CD de la ligue et de l'IRT :	Pascal Delattre	0692 26 55 34
Un responsable pour la région Nord :		
Un responsable pour la région Ouest :	Pascal Delattre	0692 26 55 34
Un responsable pour la Région des Makes	Laurent Turpin	0692 78 47 21
Un responsable pour les Hauts du sud	Jacques Aulet	0692 88 09 21

Un responsable pour la région Sud :	Jean René Ethève	0692 22 50 22
Un responsable des sites kite :		

On pourra ajouter d'autres noms et secteurs si besoin.

**La commission dispose d'une certaine autonomie pour agir avec l'IRT pour les dossiers courants mais des limites seront fixées par le bureau et le cd de la ligue sur les dossiers jugés importants.**

- Les membres de la commission sont chargés de la surveillance des sites de leur zone et proposent des solutions pour régler les problèmes divers sur le terrain.
- Le responsable de la commission est en liaison avec les personnels de l'IRT (LSI) et travaille souvent avec eux sur le terrain ( inspections pour expertises , choix de nouveaux sites, aménagements....)
- le responsable de la commission rend compte régulièrement par courrier sur des dossiers particuliers et journées particulières de réunions ou de ses travaux pendant une période, par exemple entre 2 CD ligue si aucun dossier important n'est en cours.**(courrier particulier en pièce jointe au mail)**
- le responsable de la commission est habilité à mettre à jour le site internet de la ligue par l'édition d'articles sur la page sites.

## **5- SITES KITE**

- le responsable kite est habilité à participer à des réunions de travail technique avec ses correspondants (parc marin , IRT...).

## **6- SITE DU 800 ST LEU**

Ce site étant un site « particulier », un site « école », un site très fréquenté (Elèves, pilotes locaux et extérieurs, Biplaceurs, Compétiteurs, etc..) , **il convient de le traiter de façon particulière** et d'y associer les représentants des OBL, élus au CD de Ligue.

## **7- PENTE- ECOLE de BELLEMENE :**

La Ligue possède la gestion d'une pente école à Bellemène, Afin d'optimiser son utilisation, le responsable général des sites tiendra un Planning d'occupation et de réservation de cette pente école. Ce planning sera consultable sur le site internet de la Ligue.

Le règlement d'utilisation de cette pente école est le suivant :

Par ordre de priorité :

- 1- Toute école labellisée FFVL peut utiliser ce site **sous réserve d'en avoir demandé auparavant l'utilisation auprès du responsable de la Ligue** qui l'inscrira au Planning « Pente-Ecole », consultable sur le site internet de la Ligue.
- 2- Tout licencié FFVL individuel, **sous sa responsabilité**, peut y aller , sous réserve de ne pas gêner les activités des écoles FFVL.

## **8- Limites de la commission et rôle du bureau et du comité directeur :**

Les compte- rendu adressés au cd ligue, seront examinés par le bureau qui donnera un avis sur la suite à donner :2 solutions :

- Vote du cd sur un dossier important, politique ou engageant des frais par exemple
- Considérer les faits du compte rendu comme affaires courantes inscrites au pv du cd , partie sites

Ces compte- rendu, après modifications si nécessaire, doivent être publiés aux adhérents par la ligue (site Internet, Mails clubs etc ...)

Tout courrier officiel (hors mails de travail) vers les organismes extérieurs à la ligue doit être préparé et rédigé par le responsable de la commission mais signé par le président de la ligue.